

FERD. GAGNON,

Rédacteur, et Gérant pour les Etats de la Nouvelle-Angleterre (Vermont, Maine, New-Hampshire, Massachusetts, Connecticut et Rhode-Island) et l'Etat de New-York.

WORCESTER, MASS. JEUDI, 13 JUIN, 1872.

EXÉCUTION A MONTMAGNY.

LES DERNIERS MOMENTS DE BISSONNETTE.

L'infortuné Bissonnette, trouvé coupable d'avoir empoisonné sa femme aux dernières assises criminelles à Montmagny, a subi sa peine à St. Thomas, vendredi dernier, à 8 heures. Cette exécution a produit sur la population du village de St. Thomas une sensation profondément pénible, comme on se l'imagine facilement. Des tentatives avaient été faites pour obtenir la commutation de la peine et épargner aux citoyens de cette localité la vue du spectacle d'une exécution capitale. Jusqu'aux derniers moments, on entretenait l'horrible projet, mais mercredi la réponse arriva; la justice humaine devait avoir son cours. La preuve avait été si accablante, les circonstances qui avaient accompagné le crime accusaient une si grande perversité qu'il n'y avait aucune place pour la clémence; il fallait, dans l'intérêt de la société une réparation éclatante.

Villebon Bissonnette était âgé de trente-six ans, et résidait à Buckland. Ennuyé de vivre avec son épouse, il oublia les serments qu'il lui avait faits à l'autel, et ne vit dans celle qui lui avait été donnée comme compagne de sa vie qu'un obstacle à un bonheur qu'il recherchait dans l'oubli de ses devoirs d'époux. Il lui prodigua l'indifférence, l'oubli, puis les mauvais traitements, et finit enfin par concevoir l'horrible projet de mettre fin à ses jours. Son crime ne put même être atténué par l'excuse d'une passion surexcitée, il fut conçu de sang froid, à tête reposée, et exécuté de longue main avec une méchanceté, une atrocité qui ne tenait pas de la nature humaine. A plusieurs reprises, il tenta de se procurer le poison qui devait servir ses fins criminelles, calcula plusieurs jours ses moyens, et obtint enfin du Dr. Lebel, de St. Gervais, sous un faux prétexte, l'arsenic au moyen duquel il consommait son crime. Lui-même administra le poison avec des remèdes qu'il avait obtenus pour son épouse, lui-même en suivit les effets, et fut le froid témoin de la terrible agonie de cette pauvre femme qu'il avait juré d'aimer et de protéger.

Aussi du moment qu'il fut amené entre les mains de la justice, il ne lui fut pas permis de douter un instant du châtiment terrible par lequel il devait expier sa faute. Il ne put apporter aucune excuse, invoquer aucune circonstance qui pût atténuer un peu la grandeur et la malice de son crime; aussi après un long procès dans lequel on lui donna toutes les chances possibles de se défendre, il fut trouvé coupable et condamné à mourir.

Depuis ce jour, il ne lui fut plus permis de compter sur la clémence des hommes; son crime lui apparut dans toute sa laideur, les remords commencèrent à éveiller dans son cœur le sentiment du devoir qui y était éteint, il se sentait repoussé par la société; il ne lui restait d'autre ressource que de s'abandonner à un désespoir stérile, ou d'aller chercher dans les bras de celui qui pardonne la consolation que la terre ne pouvait plus lui offrir. Dieu lui accorda la grâce du repentir; tous les jours qui précéderent sa mort furent consacrés par lui à l'expiation de son crime; et il donna les marques du plus vif et du plus sincère repentir, prêtant une religieuse attention aux instructions de son directeur spirituel, et acceptant avec résignation la réparation solennelle que Dieu exigeait de lui.

Il voulut consacrer ses derniers moments à la prière et passa la nuit qui précéda le jour fatal en compagnie de deux frères de la Doctrine chrétienne, à implorer la miséricorde de Dieu. A six heures et demie, vendredi matin, il assista au saint sacrifice de la messe, célébré dans la prison par M. le curé Rousseau, et édifia tous les assistants par son recueillement et sa ferveur.

A huit heures, tout étant prêt pour le supplice, Bissonnette fit son apparition sur l'échafaud, conduit par les deux exécuteurs qui lui avaient probablement lié les mains. Sa démarche était ferme et assurée; il paraissait résigné, et la pâleur de son visage trahissait seule son émotion. En mettant le pied sur le seuil de l'éternité, il se tourna vers les spectateurs et leur adressa la parole d'une voix forte et légèrement émue. Il avoua son crime et la justice de la sentence qui l'avait condamné à l'expier; ils conjura ceux qui l'écoutaient de ne jamais écouter la voix de leurs passions, et demanda pardon de l'attente dont il s'était rendu coupable envers la société. "Lorsque vous serez à genoux ce soir, dit-il en terminant, je vous demande une prière pour l'âme de Villebon Bissonnette, qui paraîtra aujourd'hui devant son Créateur pour rendre compte de ses actes." Ce furent ses dernières paroles. Il dit alors adieu au prêtre. Le bourreau s'approcha de lui, lui baissa le bandeau sur les yeux, ajusta la corde à son cou et, un instant après, la trappe tomba, et Bissonnette fut lancé dans l'éternité.

Son corps ne donna plus aucun signe de vie, on ne remarqua aucune convulsion, et l'agonie dura à peu près quinze minutes. Au bout de trois quarts d'heures le cadavre fut détaché et confié aux médecins chargés de constater la mort. Les parents vinrent le réclamer, mais comme les autorités n'avaient aucune instruction à ce sujet, elles ont refusé de le délivrer avant d'avoir reçu un ordre de l'Exécutif.

Nul doute que Bissonnette jouit aujourd'hui de la récompense promise au pêcheur repentant, et qu'après l'éclatante satisfaction qu'il a donné pour sa faute, Dieu lui a pardonné le scandale d'un instant d'égarement. C'est là une des grandes consolations de notre sainte religion, de faire briller les espérances éternelles aux yeux du plus grand coupable, pourvu qu'il s'humilie devant Dieu et pleure son péché. Que tous ceux à qui parviendront les dernières paroles si touchantes de l'infortuné Bissonnette, n'oublient pas d'adresser au ciel une prière pour son âme.

Les deux hommes qui avaient accepté la triste mission de se faire les exécuteurs de la justice, s'embarquèrent dans l'après-midi, à St. Thomas, sur le train qui revenait de la Rivière-du-Loup. L'un des deux ayant eu l'imprudence d'exhiber l'argent qu'il avait reçu comme prix de sa triste besogne, et de dire qu'il n'était pas désagréable de pendre quelqu'un parce que cela payait bien, fut saisi par la foule, à St. Pierre de la Rivière-du-Sud, et précipité hors des chars, à coups de pieds et de poings. L'autre, qui avait été enfermé dans un char à bagage, fut aussi découvert et fort maltraité. Il avait la figure déchirée et presque méconnaissable.—L'Echo de Lévis.

Un écrivain français fait le portrait de divers types de députés. Voici comment il décrit le député solliciteur, le député à la recherche des faveurs ministérielles. Ce portrait peut fort bien s'appliquer à plusieurs de nos représentants. Le bonnet leur irait parfaitement:

Mon Dieu! je ne sais pas comment cela se fait, il ne le sait pas non plus, mais le hasard fait qu'il monte toujours dans un wagon où il y a un ministre!...

Avec quel délicieux surnaturel il feint la surprise! — Ah! monsieur le ministre!...

Et il fait presque mine de redescendre. — Entrez donc, mon cher Z....

Il s'assied. Mais c'est un poème que sa façon de s'asseoir: en profil... sur une seule... partie du corps.

Comme un homme qui tient à faire sentir à son supérieur qu'il garde ses distances.

Si les ministres condescendent à voyager avec les simples mortels, ce n'est pas une raison pour que ceux-ci oublient le respect.

Pas de danger, non plus, qu'il entame la conversation le premier. Il attend que Son Excellence l'interroge sur n'importe quel sujet. Puis, par un détour qui doit être l'effet du hasard, toujours il arrive; il finit par parler d'un sien cousin, d'un sien pupille, d'un sien beau-frère... oh! un garçon charmant, et de prétentions tout ce qu'il y a de plus modérés. Qu'est-ce qu'il demande? une simple petite....

Cela varie suivant les jours. Nota.—Quand on approche de Versailles et que le ministre a à peu près promis, remarquez que notre député est assis comme tout le monde, sur deux parties du corps.

J'ai l'honneur de vous présenter le député qui répète son discours en chemin de fer.

Le ciel vous préserve d'être assis à côté de lui! C'est comme qui dirait une machine électrique à décharges intermittentes.

D'abord il se contient. On n'est pas encore arrivé à la ceinture, et il se borne à repasser momentanément ses principaux arguments.

A Asnières, il commence à repasser ses phrases, mais en dedans, en ventriloque.

A Courbevoie, un rugissement éclate. C'est lui qui n'a pu réprimer un bout de période à effet:

—Non, messieurs, je.... Il s'arrête en voyant tout le monde le regarder

Mais c'est pour reprendre de plus belle. Si bien que tout à fait hors des gonds, à Ville-d'Avray, au passage du grand tunnel, où le bruit des locomotives couvre son tonnerre, il se lâche tout à fait, et assène un épouvantable coup de poing sur votre oreille, qu'il prend pour le marbre de la tribune.

—Non, mille fois non, vous ne m'ôtez pas la parole! —Mais, sapristi, monsieur, vous m'avez fait un bleu.

Il devient rouge comme une pivoine, se confond en excuses. Ce qui ne l'empêchera pas de vous montrer le poing à Viroflay, en vous prenant pour la gauche qu'il croit foudroyer de sa menace.

Une loi, qui était encore en vigueur il y a cent ans, ordonne que "quiconque aura induit en mariage un sujet de Sa Majesté, par le moyen de rouge, de fard, de coton d'Espagne, de corsets à balaine d'acier, de crinoline ou de souliers à hauts talons, sera poursuivi pour sorcellerie, et le mariage sera déclaré nul et non avenue."

Si la loi existait encore de nos jours, où en serions-nous, grand Dieu?

UN INCIDENT TOUCHANT.

Nous empruntons au Courrier de San Francisco, le récit suivant d'un incident arrivé à la dernière Foire, qui a eu lieu pour la France; disons en passant que cette Foire vient de produire \$20,000. Bravo, Français de Californie!

Il était près de onze heures, et l'affluence paraissait encore aussi nombreuse qu'au moment de l'ouverture, quand l'orchestre a commencé à jouer en sourdine l'air des Gerondins. Un instant après, le rideau laissait découvrir le tableau annoncé sous le titre de La Rançon de la France. Qu'on se figure un groupe de trois figures principales: au centre, sur une estrade, la France tenant un drapeau, et, à ses côtés, l'Alsace et la Lorraine, déposant à ses pieds l'offrande qui devait être le signal de la Souscription Nationale. Tout autour, des groupes de marins, de souaves et de soldats de la ligne. L'effet de ce tableau, qui rappelait d'une manière si simple et si touchante le dévouement filial des femmes d'Alsace et de Lorraine, ne saurait se décrire; on se poussait, on montait sur les bancs, sur les tables, sur tout ce qui pouvait aider à voir par-dessus la tête ses voisins. Quand le rideau eut été tiré, les applaudissements éclatèrent si vifs et si prolongés, que force fut bien de montrer le tableau une seconde fois.

Ici se place un incident que nous ne saurions raconter sans émotion. Pendant que les soldats et les marins se rangeaient en bataille sur le fonds du théâtre, on vit l'Alsace et la Lorraine descendre de la plateforme où elles se tenaient avec la France, s'avancer pour jeter leur offrande dans une urne qui venait d'être placée sur le devant de la scène. L'urne portait une inscription que nous n'avons pu lire, mais qu'on nous a dit être celle-ci:

Donnez, donnez, C'est pour la France!

Il s'est alors passé une chose que personne n'aurait osé prévoir. quelques-uns des spectateurs qui se trouvaient le plus près de la scène, et parmi eux l'amiral Lapelin, ont gravi rapidement les marches qui y conduisent sur la droite, et, imitant l'exemple donné par l'Alsace et la Lorraine, se sont approchés de l'urne pour y déposer une offrande. L'effet de ce mouvement a été électrique; chacun s'est élancé dans la direction du théâtre, et, pendant une demi-heure, ce n'a été qu'une longue procession d'hommes et de femmes venant jeter dans l'urne, qui une pièce d'or, qui un bijou, qui une simple pièce d'argent. Pendant ce temps, la musique continuait de jouer: Mourir pour la patrie, que l'assistance répétait en chœur, et beaucoup de ceux qui étaient montés les premiers venaient se remettre à la file pour donner encore.

GENS IMPOPULAIRES.—Un gros homme dans un omnibus, un homme grand dans une foule et un homme petit dans une parade.

Un individu nommé William Lease, mineur, employé par la Compagnie de West Mendip, a battu si brutalement sa femme, qu'elle est morte. La femme avait un jeune enfant dans les bras quand il l'a battait, et un autre de ses enfants réussit avec beaucoup de peine à enlever le pauvre petit être. La femme se sauva chez les voisins, mais aucun d'eux n'eut le courage de la défendre. Dans la dernière maison où elle entra, on ferma la porte, et son mari la traîna dans la cour où il l'assomma à coups de pieds et de poings; puis lui jeta ensuite plusieurs seaux d'eau sur le corps. Les enfants en appelèrent à plusieurs reprises à des spectateurs de cette scène hideuse, mais aucun n'eut le cœur d'intervenir. Un seul individu, nommé Wood, en apprenant cette tragédie, courut chez Lease, mais il trouva la femme presque morte. Lease a été livré à la justice.

Un vieillard de 65 ans, nommé Vioget, prêteur sur gages, a été assassiné dernièrement à Genève. Il vivait seul dans des appartements du quartier de la Magdeleine. Il occupait trois chambres remplies d'objets sur lesquels il avait prêté de l'argent.

Les voisins, ne le voyant pas sortir comme d'habitude, eurent des soupçons, et les autorités ayant forcé la porte de son logis, trouvèrent son corps coupé par morceaux. Une partie avait été brûlée, une autre avait été placée dans une armoire.

Le meurtrier, qui se nomme Venchet, a été appréhendé. Il paraît, d'après ses déclarations, qu'il se serait querellé avec Vioget qui l'aurait traité de voleur, etc., et que dans un moment de colère, il l'aurait frappé, et finalement tué. Pour cacher son crime, il aurait résolu de faire disparaître les restes de sa victime. Les autorités l'ont surpris au moment où il essayait de s'introduire de nouveau dans les appartements de Vioget, pour faire disparaître complètement les dernières traces du crime.

COMBIEN NOUS DEVRIONS ETRE RECONNAISSANTS.—Presque tous les désordres du corps humain peuvent être distinctement retracés dans l'impureté du sang. La purification de ce fluide est le premier pas vers la santé. La médecine Indienne si universellement connue comme Grand Remède et Pillules Shoshonees, se recommande d'elle-même à l'attention de ceux qui souffrent. Aucune conséquence nuisible ne peut résulter de son usage. Aucune erreur ne peut être faite en l'administrant. Dans les cas de Scrofule, bronchites, indigestion, dyspepsie, maux du foie et des poumons, rhumatisme, les effets les plus bienfaisants ont été et doivent toujours être obtenus au moyen de la puissance efficace de cette Médecine Indienne sur le système. Les personnes dont la vie a été rendue à l'aïssance, à la vigueur et à une parfaite santé par le Grand Remède et Pillules Shoshonees après l'infructueux essai de tous les remèdes pharmaceutiques, attestent ce fait. 3-22e

Les annonces de naissance, mariage ou décès seront publiées dans ce journal à raison d'un écu chaque.

NAISSANCE.

A Ottawa, le 2 juin. Madame Joseph Tassé a mis au monde une fille. La mère et la fille se portent admirablement bien. Nos félicitations à l'heureux père.

NOUVEAUX AGENTS DE L'OPINION PUBLIQUE.

Table listing agents in various locations: Mattawan, Matane, Rivière-David, Templeton, Ste. Brigitte, Iberville, Sandwich, Ste. Didace, Ste. Emélie ou Leclercville, St. Césaire, St. Aimé, Windsor, MM. Noah Timmins, Paradis, J. B. Comeau, Mtre. de P. John McGrady, David Lafond, marchand, E. Girardot, jr., Instituteur, D. Maigret, Mde Jos. Lord, G. A. Gegault, Mtre. de P. L. Gélinas, Notaire, J. L. Caron, Eor., magistrat.

MARCHE DE LA SEMAINE DERNIERE.

Table of market prices for various goods: FARINE (Farine de blé, Farine d'avoine, etc.), VOLAILLES (Dindes, Poules, etc.), VIANDES (Bœuf, Lard, Mouton, etc.), BEURRE, etc. (Beurre frais, Fromage), DIVERS (Patates, Sucre, etc.), GRAINS (Blé sarrasin, Avoine, etc.), ANIMAUX (Vaches, Veaux, etc.).